

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2011

**SIMPLIFICATION DU DROIT
ET ALLÈGEMENT DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES - (n° 3787)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 121

présenté par
M. Jean-Michel Clément, M. Gaubert, M. Peiro
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 62

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« , à l'exception des dettes de taxe sur la valeur ajoutée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.